



En passant par

Vernéville...



FETE DES ECOLES

Les enfants des classes de maternelle ont débuté le spectacle en dansant sur des airs de cornemuse.

Les élèves des cours élémentaires ont poursuivi avec un programme fortement diversifié : Des chants, des sketches, des poésies, une comédie musicale et même un hommage à Raymond DEVOS.



Un grand bravo à tous les enfants mais aussi à leurs enseignants !

Dans ce numéro :

Le mot du Maire P.2

Randonnée P.3
pédestre
METZ
MADINE

Soirée P.4
Théâtre

- Randonnée P.5
VTT
- Soirée
MODERN JAZZ

-Football club P.6
-Fête du village

-Biennale de la P.7
peinture
- Lire pour le
plaisir

ACCUEIL P.8
à
PERISCOLAIRE P.9

Recyclage du P.10
verre à

Les métiers du P.12
grand âge

Le CESU P.13

-Commémoration P.14
du 8 mai
-Remise de
diplôme à la
SOVAB

Dates à retenir P.15
à
P.16

Au Conseil P.17
Municipal à
P.18



Thérèse LAVALLEY
Maire de Vernéville

Le mot du Maire...

C'est toujours avec le même plaisir que je viens, par l'intermédiaire du bulletin municipal, passer un instant avec vous.

Une fois encore, le trimestre qui se termine a donné, aux associations, l'occasion de prouver tout le dynamisme en matière d'animations. Vous avez été nombreux, et c'est un grand encouragement pour les organisateurs, à participer aux manifestations mises en place par les uns et les autres : le loto, le théâtre, la fête des Ecoles, la Saint-Jean, le résultat du concours de dessins et la remise des prix à la bibliothèque puis la fête patronale qui se déroulera comme chaque année le deuxième week-end de juillet. Bravo à tous !

L'été qui s'annonce sera une fois de plus l'occasion de permettre à chacun de trouver, dans le cadre des animations estivales, le moyen de compenser des mois consacrés au travail. Aussi, j'aimerais que ce temps de vacances et de loisirs soit propice à l'épanouissement de chacun avec le souci du respect d'autrui et de tolérance.

J'en profite pour rappeler aux ados que l'aire de jeux est réservée aux enfants de 2 à 11 ans et qu'en aucun cas elle doit être utilisée comme terrain de football ou autres jeux de ballons par les plus grands. D'avance, je les remercie.

Un petit rappel également en ce qui concerne les dépôts de détritres et déchets de toutes sortes dans les poubelles de l'aire de jeux qui sont réservées, elles aussi, pour les enfants. Alors, profitez du ramassage collectif chaque vendredi ou bien encore utilisez la déchèterie. Ainsi, Norbert l'ouvrier communal ne perdra plus son temps à effectuer des tâches inutiles.

Par ailleurs, avec les beaux jours bon nombre de nos concitoyens se sentent l'âme de maçon, de menuisier, de peintre ou autre artisan pour arranger ou mettre en valeur leur habitation. Tous les travaux de ravalement et peinture de façade, d'édification de clôture, de remaniement de toiture, enfin toutes réalisations qui entraînent une modification de l'existant doivent faire l'objet d'une déclaration préalable à déposer en Mairie.

L'année scolaire 2005 se termine et c'est déjà la rentrée 2006 qui se prépare. L'accueil périscolaire débutera à la rentrée de septembre avec peut-être des activités durant les périodes de petites vacances scolaires (Toussaint, février, printemps). Nous espérons que ce service répondra aux attentes des familles et facilitera les journées des parents qui travaillent.

J'adresse un grand merci à tous les organisateurs et bénévoles qui oeuvrent pour faire de Vernéville un village « qui bouge » et où il fait bon vivre.

Que chacune et chacun puissent profiter du calme et de la tranquillité qui sont les atouts de notre beau village.

Excellent été à tous.

Votre Maire

Thérèse Lavalley



1^{ère} randonnée pédestre METZ— MADINE Le 2 juillet 2006

ORGANISATION DE LA MARCHÉ

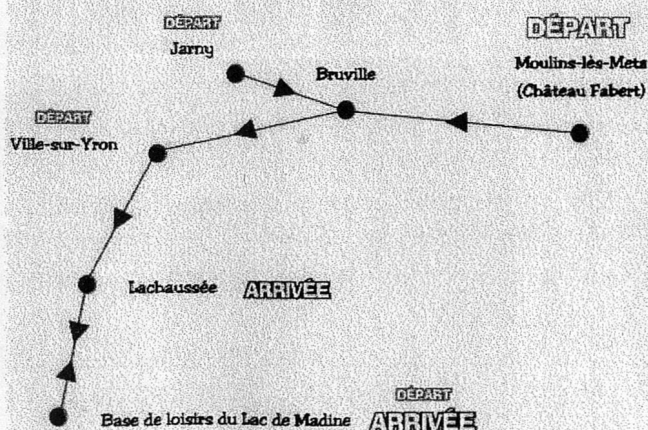


- ⇒ **DEPART** : une fiche de route sera fournie à chaque participant.
- ⇒ **CONTRÔLE / RAVITAILLEMENT** : un pass permettra d'avoir accès aux ravitaillements et au retour en bus. Des postes de contrôle permettront d'assurer les soins et la sécurité des participants.
- ⇒ **CIRCUIT** : le parcours sera balisé sur toute sa longueur.
- ⇒ **RETOUR** : des navettes régulières ramèneront les participants à leur point de départ à partir de 11h45 (chiens non admis dans le bus)

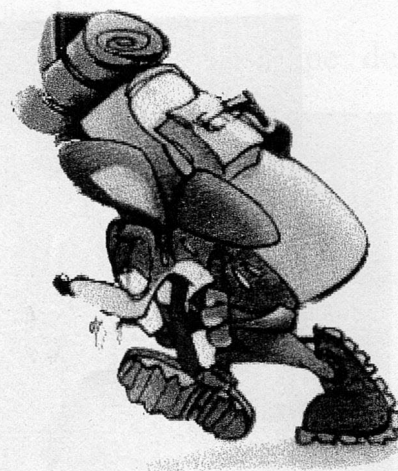
La commune de Vernéville a répondu favorablement à la demande des organisateurs de l'association « Metz Madine à la marche » en acceptant de mettre en place et d'assurer le bon fonctionnement d'un point de ravitaillement sous le préau de l'école élémentaire.

Départs	Arrivées	N° de Parcours	Heures de Départs	Longueur du parcours	Prix d'inscription
Moulins-les-Metz	Madine	1	De 5 à 6 heures	72 Km	11 €
Château Fabert	Lachaussée	2	De 6 à 8 heures	49 Km	11 €
Jarny	Lachaussée	3	De 8 à 10 heures	21 Km	7 €
Ville-sur-Yron	Lachaussée	4	De 9 à 13 heures	13 Km	7 €
Base de loisirs du lac de la Madine	Lachaussée	5	De 7 à 10 heures	23 Km	7 €

Schéma des départs et arrivées



Des bulletins d'inscription sont disponibles en mairie



Réussite pour la soirée THEATRE



Comme chaque année, c'est devant une salle comble que s'est déroulée la représentation théâtrale préparée avec soin par les membres de la section théâtre de l'école buissonnière.

Les artistes en herbe avaient déjà bien chauffé le public grâce à trois pièces fort sympathiques « **Toto Avocat** », « **Toto Vétérinaire** » « **La Perle Rare** » avant que n'entre en scène la troupe des adultes pour une pièce bien champêtre « **Une Star en Campagne** ».



Randonnée VTT



Malgré de mauvaises conditions météorologiques le 21 mai dernier, la randonnée organisée par la section VTT de l'Ecole Buissonnière a accueilli 130 participants.

Nous pouvons noter la présence de nombreux clubs de villages voisins mosellans et meurthe-et-mosellans.

Plusieurs parcours étaient proposés, 25 km 38 km et 50 km.

Deux jeunes de Vernéville, que nous félicitons ont parcouru le grand circuit.

A noter, une présence originale un tandem

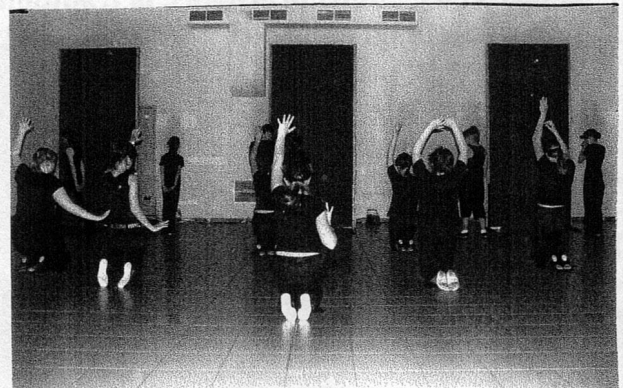


Soirée MODERN JAZZ

Après une année d'efforts, la section MODERN-JAZZ de l'Ecole Buissonnière a organisé à l'attention des familles des enfants adhérents, une soirée où elles ont pu découvrir les chorégraphies mises en scène pour la circonstance.

Une belle progression ! Toutes nos félicitations à toutes et à tous !

Une petite touche est venue agrémenter la soirée, la présence d'un groupe de COUNTRY-MUSIC.



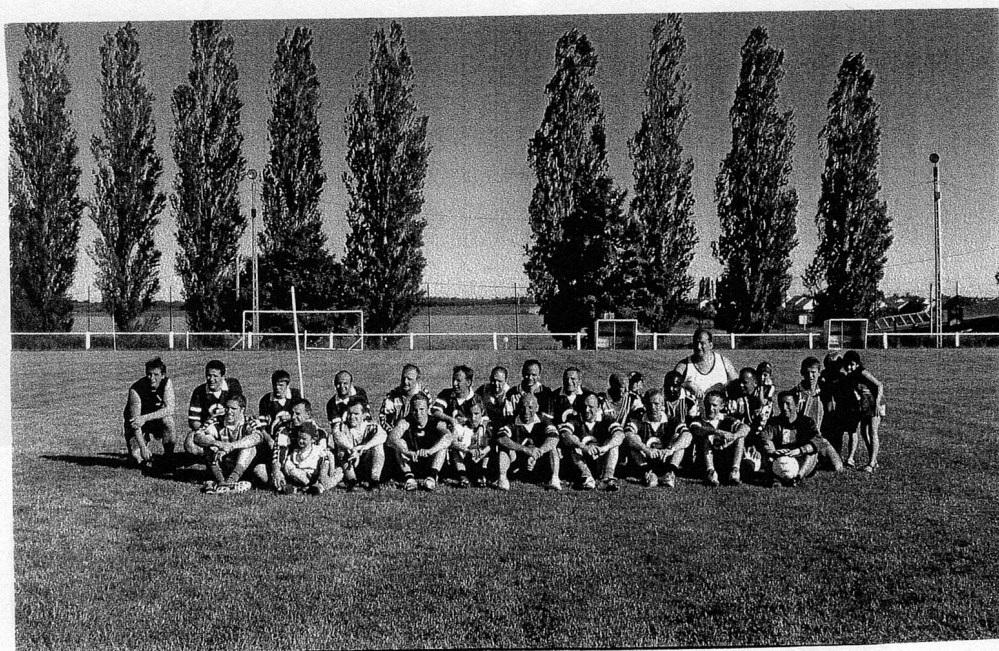
BILAN DE LA SAISON DU FOOTBALL CLUB DE VERNEVILLE

Cette année, le FC Vernéville a engagé trois équipes en championnat :

- une équipe de poussins en jumelage avec l'AS Gravelotte qui a obtenu des résultats prometteurs.
- une équipe de benjamins à 9 en jumelage avec l'AS Gravelotte qui a terminé tant en automne qu'au printemps dans le duo de tête de son groupe.
- une équipe de seniors qui s'est maintenue en 2^{ème} série pour la 25^{ème} année consécutive.

Par ailleurs, une équipe de vétérans a fait du foot un loisir un week-end sur deux tout au long de la saison.

Tous les joueurs, dirigeants, soit plus de 80 personnes sont à féliciter pour l'esprit dont ils ont fait preuve durant toute cette année.



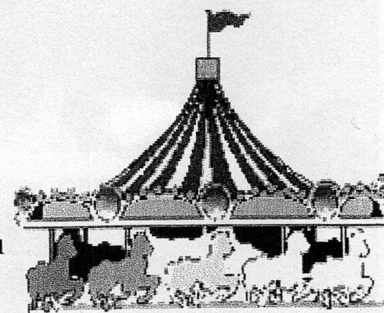
Le 11 juin dernier, plusieurs matchs amicaux se sont déroulés pour clore cette saison

LA FETE AU VILLAGE

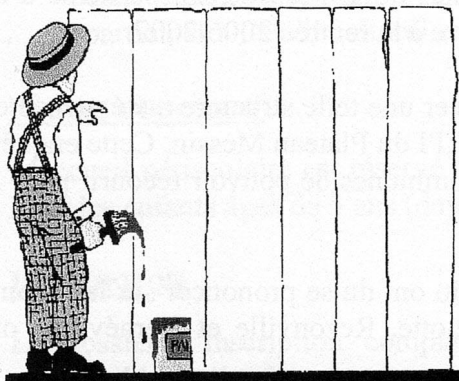
Les 08 et 09 Juillet prochains, la traditionnelle fête patronale organisée par le FC Vernéville aura lieu à la salle socio-culturelle Gabriel Watrin.

L'orchestre la *FAMIDORE* animera ces deux soirées.
La succulente tête de veau « *façon Gilbert* » sera servie.
Des grillades, frites et autres mets seront à la disposition des participants.

Et qui sait ? le dimanche soir, peut-être aurons nous le remake du fameux deuxième dimanche de Juillet 1998 ...



Les artistes à vos Pinceaux



La 12^{ème} Biennale de la peinture des Conseils Généraux de Lorraine se déroulera cette année à Epinal, dans les locaux du Conseil Général des Vosges, 5 rue Gambetta

du lundi 30 octobre au vendredi 17 novembre 2006

Ce concours s'adresse aux artistes professionnels et amateurs lorrains.

Les inscriptions devront parvenir avant le 22 septembre 2006 à l'adresse suivante :

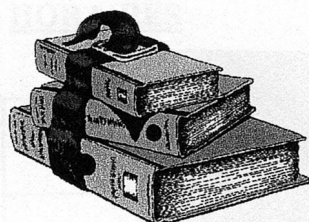
Amicale des Conseils Généraux de Lorraine

109 Boulevard d'Haussonville CS 54113

54041 NANCY CEDEX

Tel: 03 83 28 52 79

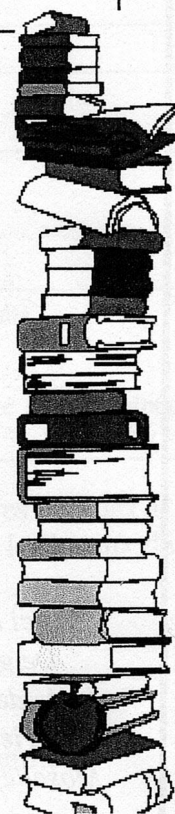
Fax : 03 83 90 23 41



Lire pour le plaisir

Bien que nous vivions au temps des nouvelles technologies, il est encourageant de voir que s'il est proposé aux enfants par des adultes de se plonger dans la lecture et de créer une animation au village, nous les trouvons au rendez-vous.

Un grand bravo aux enfants et à ceux qui les encouragent à lire.



ACCUEIL PERISCOLAIRE

Depuis plus d'un an, des élus, des parents, une coordinatrice de la Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle et un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle ont participé à de nombreuses réunions afin de pouvoir réaliser un accueil périscolaire à la rentrée 2006/2007.

En premier lieu, une enquête destinée à estimer la nécessité de créer une telle structure a été menée en collaboration avec tous les instituteurs ou professeurs d'école du RPI du Plateau Messin. Cette enquête a fait ressortir une attente et un besoin pour les familles de nos communes de pouvoir recourir pour la garde de leurs enfants à un accueil périscolaire.

Les conseils municipaux des communes du RPI du Plateau Messin ont du se prononcer sur la volonté de participer au financement de cet accueil périscolaire. Gravelotte, Rezonville et Vernéville ont accepté d'y participer.

L'accueil périscolaire sera financé par :

- les familles
- les communes
- la Caisse d'Allocations Familiales

Les communes ont choisi de se faire représenter par le syndicat intercommunal d'intérêt scolaire pour la signature du contrat temps libre avec la Caisse d'Allocations Familiales, d'une durée de trois ans. Pour le bon fonctionnement de cette structure, des parents se sont mobilisés et ont créé le 16 mai dernier une association dont le nom est « Les Enfants du VerGeR »



Voici les membres du Conseil d'Administration de l'association « Les Enfants du Verger » :
De gauche à droite, au premier plan : Jacques Dugrain (trésorier), Catherine Bolsigner (présidente), Rémy Halter (secrétaire), Katia Thénot (vice-présidente), à l'arrière-plan : Anne-Marie Nennig, Sandrine Pellenz (coordinatrice de la Fédération des Oeuvres Laïques de la Moselle), Véronique Duteil, Nadia Queuche, Jacqueline Decker, Annick Labriet, Sandra Pinot, Céline Oury (secrétaire adjointe).

OBJECTIF DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

- répondre aux besoins des familles en accueillant les enfants le matin avant la classe, à midi, le soir après l'école,
- développer des loisirs en proposant des activités adaptées, encadrées par un personnel qualifié dans le cadre d'un CLSH (Centre de Loisirs sans Hébergement)
- participer à l'éveil culturel et à l'épanouissement des enfants.

PUBLIC CONCERNÉ

L'accueil périscolaire est réservé aux enfants scolarisés en Maternelle et Élémentaire à partir de 4 ans. Pour les enfants âgés de 3 ans (date anniversaire), une dérogation est nécessaire.

INSCRIPTION

Le dossier d'inscription complet devra être rempli obligatoirement par la personne légalement responsable de l'enfant.

Vous pouvez inscrire votre enfant régulièrement ou occasionnellement selon vos besoins.

FONCTIONNEMENT

L'accueil périscolaire fonctionnera durant les jours de classe : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, ainsi que les mercredis après-midi.

Il est encadré par une équipe pédagogique qualifiée (BAFD, BAFA).

Les repas sont servis en liaison chaude par un traiteur agréé par les services vétérinaires.

HORAIRES

	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi		Mercredi	
	Horaire	Programme	Horaire	Programme
Matin	07H30- 8H30	Accueil échelonné et petit déjeuner		
Midi	11H40 12H00- 13H20	Prise en charge des enfants à la sortie de l'école ou du bus Repas et temps libres aménagés, et retour à l'école		
Après-midi et soir	16h30- 18h30	Prise en charge des enfants à la sortie de l'école ou du bus Goûter – Activités de loisirs Départ échelonné à partir de 18h00	13h30 14h00- 17h00 17H00- 18H00	Accueil des enfants Activités Départ échelonné sauf inscription à l'atelier

Les parents ou la personne autorisée veilleront à déposer et à reprendre l'enfant aux heures prévues à l'inscription, au local consacré à l'accueil périscolaire à Gravelotte, rue des Écoles, dans les locaux de l'École Maternelle.

Les enfants seront pris en charge à la sortie de l'école ou à la sortie du bus.

TARIFS

Les tarifs par jour et par enfant seront modulables selon le quotient familial de chaque famille.



L'emballage en verre

Le verre est un matériau transparent et dur, résistant et isolant. Insensible aux agents atmosphériques ou chimiques, il supporte le froid et la chaleur extrêmes, sans se briser ni se dilater.

Pur, sain et naturel, il constitue un excellent emballage pour les produits alimentaires car il n'influe aucunement sur le goût ni sur l'odeur du produit qu'il contient.

Il possède aussi - et ce n'est pas la moindre de ses qualités - la faculté de se recycler à 700%, o l'infini : avec une bouteille collectée, on fabrique une bouteille neuve aux propriétés en tous points semblables à la précédente.

Pour toutes ses caractéristiques, le verre arrive en troisième position dans le secteur de l'emballage à hauteur de 76%, après le papier - carton (31%) et le plastique (30%) et bénéficie de toute la confiance du consommateur !

La petite histoire du recyclage du verre

L'emballage en verre est un matériau qui se recycle depuis plus d'une trentaine d'années par les professionnels. Dans un premier temps, il s'agissait de réaliser des économies de devises et d'énergie suite à une hausse fulgurante du prix du pétrole (suite à la crise du Kippour et du second choc pétrolier de 1973).

L'aspect environnemental s'est vite imposé, limitant notamment l'ouverture de carrières et les prélèvements de sable qui y opèrent.

Il est à noter qu'une grande partie des ménages français a adopté le geste de tri pour les emballages en verre suite à l'initiative d'un verrier qui souhaitait aider un de ses amis, Président d'une Association de Recherche contre le Cancer en Champagne-Ardenne, en collectant puis revendant le verre des particuliers. C'est ainsi que le premier conteneur a été mis en place à Autreville-sur-la-Renne en 1974 !

Aujourd'hui encore, ce geste caritatif constitue une motivation importante pour le public.

NB : tout emballage en verre commercialisé aujourd'hui a été recyclé au moins trois fois !

En résumé... le verre, un matériau 100% recyclable à l'infini !

Plus succinctement, retrouvez sur cette page les étapes phares du recyclage du verre

1- Consommation

Le verre est utilisé au titre d'emballage par les consommateurs.

2- Tri sélectif

Après usage, les particuliers déposent leurs bouteilles et pots en verre dans de conteneurs prévus à cet effet.

Pour connaître la localisation précise des bornes d'apport volontaires pour Metz et l'ensemble des communes de la CA2M, consultez notre site :

www. Somergie.fr, rubrique « *le tri chez vous* ».

Rappel des consignes : « rien que du verre d'emballage »

- bouteilles,
- pots,
- bocaux...

En aucun cas :

- verre armé,
- pare-brise,
- écrans,
- ampoules d'éclairage,
- cristal,
- vaisselle,
- verre culinaire,
- miroir...

3- Collecte et stockage

Le verre collecté dans les conteneurs est acheminé vers des centres de traitement après avoir transité par une aire de stockage spécialement aménagée.

4- Traitement

Débarrassé de ses impuretés, trié, lavé si nécessaire et concassé, le verre récupéré est transformé en calcin.

5- Fabrication

Mélangé à 10% de matière première « vierge », le calcin est fondu dans les fours des usines et transformé en nouvel emballage.

6- Distribution

Les fabricants de boisson conditionnent leurs produits dans les contenants fabriqués par les verriers.

LES METIERS DU GRAND AGE, DES PROFESSIONS D'AVENIR DANS UN SECTEUR EN EXPANSION

Le vieillissement de la population française et les effets de la canicule de 20Q3 ont rappelé la nécessité de revoir les politiques publiques autour de la vieillesse. Dès la fin 2003, avec le Plan Vieillesse et Solidarité, des mesures fortes ont été annoncées pour améliorer la qualité de vie et la prise en charge des personnes âgées. En 2005, le renforcement du Plan a été décidé. D'ici à 2007, 21 000 emplois vont être créés. De nombreux postes sont donc à pourvoir dès aujourd'hui, qu'il s'agisse des métiers auprès des personnes âgées ou des personnes handicapées.



DES BESOINS CROISSANTS EN PROFESSIONNELS QUALIFIÉS

Une filière professionnelle insuffisamment pourvue.

L'accompagnement des personnes âgées passe progressivement de la sphère familiale à la sphère institutionnelle et associative. La prise en charge des personnes âgées est donc de plus en plus assurée par des tiers extérieurs. Aussi, les besoins en personnel sont-ils croissants.

• **A DOMICILE**

Le service d'aide à domicile est assuré par 200 000 salariés d'associations mandataires ou prestataires, la plupart à temps partiel (soit 76 000 ETP*) : 95% sont des femmes et moins de 20% sont qualifiées. Il faut y ajouter les emplois directs : plus de 750 000 personnes emploient directement **332 500** aides à domicile. Les besoins en aide à domicile sont estimés à 650 000 personnes à l'horizon 2025.

Les services de soins infirmiers (aides-soignants et infirmiers) disposent de 81 000 places et emploient plus de 40 000 personnes, en effectifs physiques. Cela représente environ 1 infirmier pour 1 aide-soignant.

(*ETP : Equivalent Temps Plein]

• **EN ÉTABLISSEMENT**

Il existe plus de 10 000 établissements sanitaires et médico-sociaux pour personnes âgées en France, offrant près de 670 000 places. Ces établissements gèrent 300 000 emplois (soit 278 000 ETP en 2003)°

DE NOMBREUX POSTES A POUR VOIR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Parmi les besoins recensés en termes de recrutement et de formation, on estime :

Pour les aides-soignants : les besoins de remplacement liés aux départs en retraite seront de **5000/an** dans les 10 prochaines années. Pour améliorer l'encadrement médicalisé dans les structures et à domicile, on prévoit le recrutement de 13 000 aides-soignants en ETP de 2004 à 2007, soit **près de 5000/an**.

Il faut former 6000 personnes de plus par an.

Pour les aides à domicile : ce métier fait face à une insuffisance de personnel. On estime que seulement 30% des besoins déclarés par les personnes âgées sont satisfaits. Par ailleurs, 60 000 personnes vont être à la retraite dans les 10 ans à venir. On estime le besoin en recrutement à 20 000 personnes par an.

En outre, plus de 80% des aides à domicile sont non qualifiés.

Pour les aides médico-psychologiques (AMP), on estime les besoins entre 2500 et 3000 personnes par an. Sur les 22 000 AMP en exercice, 1/4 ne sont pas qualifiés. C'est donc plus de 1000 personnes qu'il faudrait former par an.

• Il en est de même pour la fonction de **directeur d'établissement médico-social** [maison de retraite, EHPAD] où plus de 200 postes sont actuellement vacants, et la moitié des directeurs en exercice partiront en retraite dans les 10 ans à venir.

Source : Ministère délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille

Le chèque emploi service universel (CESU)

Mis en service depuis le 1er janvier 2006, il a pour objectif de favoriser la création d'emplois de service à la personne (ménage, garde, jardinage...) et améliorer la qualité de vie des citoyens au quotidien.

Le chèque EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) SE PRÉSENTE SOUS 2 FORMES :

Le CESU bancaire. Il s'utilise comme un chèque bancaire ou postal et est diffusé par les banques ayant signé une convention avec l'Etat.

Le CESU préfinancé. Pré identifié au nom du bénéficiaire, à valeur prédéfinie, il est diffusé par les organismes cofinanceurs et émis par les organismes habilités par l'Agence nationale des services à la personne.

Le CESU s'adresse aux particuliers pour payer l'ensemble 'des services^'.la personne et d'aide à domicile.

Le CESU PEUT ÊTRE UTILISÉ PAR LES PARTICULIERS POUR PAYER ;

Des organismes agréés prestataires de services à la personne effectués à domicile.

Des organismes d'aide à domicile autorisés par le Conseil général ou agréés par l'Etat.

Un salarié qui effectue ces activités au domicile du particulier, lorsque le particulier est l'employeur (emploi direct)

Une structure mandataire agréée, chargée par le particulier employeur d'effectuer l'ensemble des formalités sociales

La garde d'enfants hors du domicile assurée par :

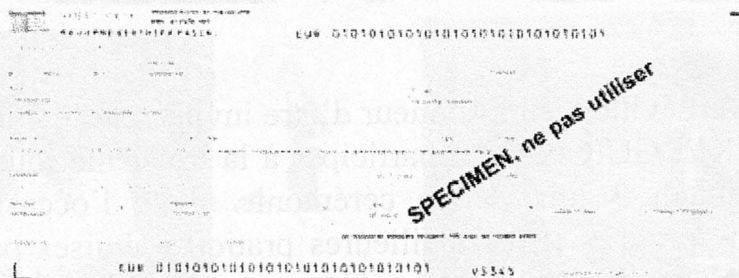
- les assistantes ou assistants maternels agréés
- les établissements : crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants
- les garderies périscolaires

LE CESU EST FACILE D'EMPLOI pour les intervenants qui pourront l'encaisser sur leur compte bancaire.

POUR LES PARTICULIERS EMPLOYEURS : une facilité et une sécurité. En effet, ils disposeront dans leur chéquier "CESU" de volets sociaux destinés à la déclaration simplifiée de ces salariés qu'ils transmettront au Centre National de Traitement du CESU (CNT-CESU). Les démarches sont ainsi réduites au minimum.

POUR LES SALARIÉS À DOMICILE, C'EST ÉGALEMENT UNE FACILITÉ ET UNE SÉCURITÉ puisqu'ils reçoivent une attestation d'emploi valant bulletin de paie pour chaque volet social transmis par leur employeur au CNT-CESU.

De plus, le CESU apporte des avantages sociaux et fiscaux intéressants pour les employeurs et pour les salariés.



urssaf.fr

Chèque emploi service universel

CHEQUE
EMPLOI
SERVICE
UNIVERSEL

Commémoration du 8 mai



Malgré le temps maussade, quelques participants fidèles se sont réunis autour du Monument aux Morts pour commémorer la journée du 8 mai.



La Commune de Vernéville a eu l'honneur d'être invitée par le Directeur de la SOVAB, Monsieur Michel KERGUIGNAS, à participer à la troisième journée du Progrès et de l'innovation le samedi 3 juin. Cette cérémonie a été l'occasion de présenter les meilleures idées de progrès et les meilleures pratiques émises par le personnel de la SOVAB mais aussi par les Mairies des Communes voisines. Le projet présenté par Vernéville portait sur la création de la bibliothèque municipale. Un diplôme a été remis aux participants par le Directeur.

DON DU SANG



MONTOIS LA MONTAGNE

le 19 juillet 2006 de 16h00 à 19h00

AMANVILLERS

le 22 août 2006 de 16h00 à 19h00

Assemblée générale à MONTOIS LA MONTAGNE

le 30 septembre 2006 à 16h30

DÉCHÈTERIES

HORAIRES D'OUVERTURE

Ars sur Moselle (route de Moulins, face au supermarché Match)

Lundi, jeudi	14 h 00 à 18 h 30
Mardi, mercredi, vendredi, samedi	9 h 30 à 18 h 30
Dimanche	9 h 30 à 12 h 30

Vernéville (route d'Amanvillers. après la salle polyvalente)

Lundi	14 h 00 à 18 h 30
Mercredi	9 h 30 à 18 h 30
Vendredi	14 h 00 à 18 h 30
Samedi	9 h 30 à 18 h 30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

QUELQUES DATES A RETENIR

MAIRIE



Ouverture au public :

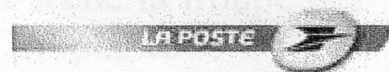
Mardi de 17 h 00 à 19 h 00

Vendredi de 17 h 00 à 19 h 00

Fermeture du 31 07 2006 au 14 08 2006 :

En cas de nécessité, s'adresser à Mme le maire ou aux adjoints

LA POSTE



Horaire d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 9h30 à 11h

Vendredi Soir de 17h00 à 18h30

Samedi de 10h00 à 12h

Congés annuels du 31 juillet au 19 août 2006 inclus

BIBLIOTHEQUE



Ouverture :

♦ **Mardi de 17 h 00 à 18 h 00**

♦ **Vendredi de 17 h 30 à 20 h 00**



ETAT CIVIL



GIRARD Paul, le 16 décembre 2005
THIEL-MULLER Raphaël, le 12 janvier 2006
BAUSCH Capucine, le 22 février 2006
DOUCHE Tristan, le 23 février 2006
FAGNONI Marie, le 8 mars 2006
LEGER Philippine, le 9 mars 2006
ORLANDO Emma, le 21 mars 2006



BOULIER André, le 9 mai 2006

••••• AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, le 17 Mars 2006, a examiné les points suivants

COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Le Conseil Municipal n'a pas approuvé le compte administratif 2005 qui dégage à la clôture des résultats un excédent de fonctionnement de 136 010,66 € et un excédent d'investissement de 192 306,53 € (7 voix contre, 1 abstention, 2 voix pour).

COTISATION P.A.I.O

La cotisation pour l'année 2006 à 0,37 € par habitant à la P.A.I.O. (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation) de Metz-Campagne, dont la vocation est d'aider les jeunes dans leurs recherches d'emploi, a été acceptée.

MOTION DE SOUTIEN

Informé de la volonté de l'Inspection d'Académie de la Moselle de fermer la section SEGPA du Collège Gabriel PIERNE de Sainte-Marie-Aux-Chênes, le Conseil Municipal apporte son soutien aux Fédérations de Parents d'Elèves et demande le maintien de la SEGPA à Sainte-Marie-aux-Chênes ainsi que son accord pour en débattre.

DIVERS

Des informations ont été données sur les points ci-après :

L'étude sur l'accueil périscolaire au sein du Regroupement Intercommunal

La correspondance du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de la Moselle concernant le contrôle des bornes d'incendie.

L'information du Conseil Général sur la couverture en haut débit de la Commune.

Les travaux en cours au château

La demande de travaux formulée par le Conseil de Fabrique concernant l'Eglise

Le Conseil Municipal réuni, le 31 Mars 2006, a examiné les points suivants

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Suite à l'étude effectuée par les quatre Communes du Regroupement, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la mise en place d'un accueil périscolaire et s'est engagé sur la signature d'un contrat temps libres en partenariat avec la CAF si le dossier est accepté.

TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales de 1 %. La taxe d'habitation passe de 7,78 % à 7,86 %, le foncier bâti de 9,09 % à 9,11 % et le foncier non bâti de 42,22 % à 42,64 %.

BUDGET

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2005 en report à nouveau pour 136 010,66 € et a approuvé le compte de gestion établi par le trésorier qui fait ressortir un excédent global de clôture de 328 317,19 €.

Le budget primitif a été approuvé, s'élevant à 309 052,66 € en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement, à 336 798,15 € en dépenses et 533 397,68 € en recettes pour la section d'investissement.

Tous les points ont été votés à l'unanimité.

Le Conseil Municipal réuni, le 14 Juin 2006, a examiné les points suivants :

SYNDICAT DE VOIRIE

Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable au retrait des Communes de **SAINTE-RUFFINE, PAGNY-LES-GOINS, VIONVILLE** et **SILLEGNY** du Syndicat Intercommunal de Voirie de Metz-Ars.

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions ci-après :

FC VERNEVILLE : 915 € (fonctionnement) et **915 €** (entretien du terrain)

Ecole Buissonnière : 915 €

Gym Club : 915 €

Club des seniors : 382 €

APE « Les Enfants d'Abord » : 115 €

Secours Populaire du Haut Plateau : 100 €

Renaissance paroissiale Ste-Marie-aux-Chênes : 40 €

Prévention routière : 40 €

Souvenir Français : 150 €

UNC : 150 €

Et d'accorder un crédit de **400 €** à la bibliothèque municipale pour l'achat de livres et le financement de projets pédagogiques.

CENTRES AERES

Il a été décidé, à l'unanimité, d'octroyer une participation de 20 € par enfant inscrit dans un centre aéré ou un centre de colonie de vacances pour une durée minimale d'une semaine, sur présentation de la facture.

PLACEMENT DE FONDS

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'effectuer un placement de fonds pour un montant de 177 000 € et d'une durée de 6 mois.

MOTION DE SOUTIEN

La motion concernant une infraction à la législation sur l'urbanisme opposant la Commune de Lorry-lès-Metz à des tiers n'a pas été adoptée (1voix pour, 6 contre et 6 abstentions).

Les deux points concernant la modification des statuts du syndicat scolaire et le remplacement de la porte de la chaufferie ont été reportés à une séance ultérieure.

DIVERS

Madame le Maire a donné des informations sur :

l'accueil périscolaire dont l'Association « Les Enfants du VerGeR » a été créée récemment

la réorganisation des services de la Préfecture

l'étude diagnostic du réseau d'eau potable du SIEGVO

les jurés d'assises désignés au sort pour l'année 2007

Enfin, les élus ont donné un avis favorable pour la pose d'un panneau du plan du village par la société MEDIA-PLUS.

L'équipe de rédaction vous souhaite d'excellentes vacances